

Le coût d'un enfant

Évoquer le coût de l'enfant provoque souvent une réticence philosophique et affective, qui résulte de la confusion fréquente entre coût et prix. Un être humain, et particulièrement un enfant, n'a pas et ne doit pas avoir de prix.

Cependant, la responsabilité de créer une famille impose évidemment que l'on mesure les contraintes matérielles qui doivent être appréhendées dans toute leur réalité : qui contestera qu'une personne a des besoins qui ne peuvent être satisfaits que par des dépenses - principalement monétaires dans notre société ? Il est donc indispensable d'évaluer ce dont on devra disposer pour assurer à l'enfant comme à sa famille un niveau de vie satisfaisant. C'est sous cet angle que, par commodité de langage, nous parlerons de «coût de l'enfant».

Précisons également que pour apprécier ce coût de l'enfant au plus juste, il serait utile de connaître non seulement le coût instantané, à un moment donné, mais aussi le coût longitudinal, c'est à dire cumulé, entre la naissance de l'enfant et le moment où il parvient à l'autonomie (pour peu que l'on puisse la définir). Les études sur ce point sont encore parcellaires, c'est pourquoi nous n'envisagerons que le coût instantané de l'enfant.

Cette précaution prise, il est nécessaire d'apporter de nombreuses précisions au débat.

Coût social ou coût familial ?

L'habitude est de considérer que le coût social est constitué de tous les efforts financiers que la collectivité déploie au travers du budget de la nation ou des institutions sociales : mise en œuvre des politiques maternelle et infantile, de l'éducation, des moyens de garde, de la santé, etc. Nous pourrions également inclure pour partie les politiques de logement, d'équipement ou encore de transports qui peuvent être liées à des besoins de parents. Dans cet article, nous ne traiterons pas de ce coût social.

Le coût familial est quant à lui constitué de trois facteurs qui relèvent de choix délibérés de la famille, ou de contraintes qu'elle subit :

- deux facteurs directs : les dépenses de subsistance d'une part et, d'autre part, le temps consacré (par les parents ou par toute autre personne sous la responsabilité des parents) à l'éducation (extra-scolaire) et à l'entretien de l'enfant.
- un facteur indirect (bien que très réel) : l'amputation des capacités de travail professionnel et d'épargne des parents. À cet égard, les sacrifices consentis surtout par les mères de famille dans leur carrière professionnelle sont mis en évidence par de nombreuses études. L'INED vient encore d'en donner la mesure (Population & sociétés, n°426 : la charge de la conciliation entre les contraintes professionnelles et les responsabilités parentales repose essentiellement sur les femmes).

Au risque de laisser le lecteur sur sa faim, nous aborderons le coût familial essentiellement sous l'angle des dépenses. En effet, l'évaluation monétaire du coût indirect de l'enfant nécessiterait des développements excédant largement le cadre de cet article.

Le coût en temps se résume quant à lui à deux éléments : la durée, et son évaluation en termes monétaires. Quelle est la durée du temps consacré à l'enfant par l'un et l'autre des parents ? Ce n'est pas si facile de répondre ! Comment comptabiliser une double activité (promener l'enfant en faisant des courses, par exemple...) ? Comment tenir compte du fait constaté par des enquêtes que pour une même tâche, un parent qui n'exerce pas d'activité professionnelle consacre en moyenne deux fois plus de temps que le parent qui en exerce une ? Il faut en outre se garder de la tentation d'en tirer des conclusions hâtives autant que fausses sur la qualité du service effectué, et de fil en aiguille, sur le degré d'aptitude (requis ? à requérir ?) à l'exercice de la fonction

parentale ! Bien d'autres interrogations sont soulevées ainsi, et lorsque l'on aura déterminé la durée à considérer, sur quelle base en estimerons-nous la contrepartie monétaire ? Tarif de nounou, de crèche, SMIC, salaire professionnel du parent...? La réponse dépendra évidemment de l'objectif poursuivi.

Reste l'évaluation des dépenses de subsistance pour laquelle des difficultés demeurent. Les observations semblent confirmer - pour autant que le permette l'hétérogénéité des comportements - ce à quoi on pouvait s'attendre : la part des enfants dans un budget familial est en général proportionnelle au budget total : les parents partagent leur niveau de vie avec leurs enfants, ce qui veut dire qu'il y a autant de coûts de l'enfant qu'il y a de familles ! C'est ce que l'on désigne sous le terme de coût réel. Face à la difficulté de telles mesures, faut-il dès lors abandonner toute idée d'évaluer un coût de l'enfant ?

Les budgets types

Les budgets-types de l'UNAF apportent une réponse, à partir du coût moyen fondé sur des critères prédéfinis. Calculés depuis plus de cinquante ans, ces budgets-types ont été conçus pour répondre à deux objectifs : mesurer l'évolution du coût de la vie pour des familles de composition donnée, et fournir un repère pour évaluer l'efficacité de la politique de compensation des charges familiales. Précisons qu'il s'agit de budgets de besoins, par opposition aux «budgets réels». Alors que ces derniers consistent à affecter les ressources disponibles aux besoins à satisfaire, les budgets de besoins procèdent de la démarche inverse, et partent des besoins à satisfaire pour assurer un niveau de vie précis, et évaluer le montant des ressources nécessaires. Les méthodes de calcul n'étant pas identiques, la comparaison des deux sortes de budget ne doit pas être faite sans précaution.

Le premier budget-type de l'UNAF (famille de deux parents et de deux enfants de moins de 14 ans) a pris sa forme actuelle en 1956, après une longue gestation. Il a été complété depuis par trois autres, pour les configurations familiales suivantes : deux parents et deux adolescents de plus de 14 ans, foyer monoparental avec deux enfants, et famille nombreuse comptant deux parents, deux adolescents et deux enfants.

Les quatre familles considérées disposent d'un niveau de vie «minimum décent», c'est-à-dire en dessous duquel commencent les risques de privation, mais permettant d'assurer une vie «normale» par rapport aux standards de vie. Ces budgets donnent la somme des dépenses de subsistance nécessaires, et ne comptabilisent donc ni épargne ni impôts directs, nationaux et locaux.

L'UNAF publie chaque mois les montants des sept principaux postes qui composent les budgets (accessibles sur le site Internet : www.unaf.fr). Ainsi, en 2005, le budget-type mensuel moyen donnait-il les indications suivantes pour la famille comptant deux adultes et deux enfants de moins de quatorze ans : 633,43 € pour l'alimentation, 225,60 € pour l'habillement, 588,04 € pour le logement, 92,03 € pour l'entretien et l'hygiène, 58,70 € pour l'amortissement du mobilier et de l'équipement ménager, : 237,67 € pour les transports, et enfin 421,98 € pour les loisirs, la culture et divers faux-frais : le total était donc de 2 257,44 €.

On voit immédiatement que malheureusement, ces dépenses ne sont pas individualisées : comment distinguer ce qui est imputable à chacun des enfants ? Plusieurs méthodes sont possibles. La plus usitée consiste à recourir à ce que l'on appelle une échelle d'équivalence (dite aussi d'unités de consommation). On sait en effet que deux personnes vivant sous un même toit ne dépensent pas autant que si elles vivaient séparément : des économies d'échelle viennent alléger les factures. L'usage de la télévision, pour prendre un exemple simple, coûte la même somme que vous soyez un ou plusieurs à la regarder. Mais d'autres dépenses restent au contraire très individualisées (les vêtements, notamment), ce qui veut dire que les échelles d'équivalence sont difficiles à mettre au point, et qu'elles évoluent dans le temps, avec les changements dans les comportements. Mais, autre conséquence pour le calcul du coût de l'enfant, ces échelles ne sont applicables qu'au total du budget, et non aux

postes qui le composent, les économies d'échelle n'étant pas du tout les mêmes entre ces postes.

L'échelle la plus usuelle attribue 1 part au premier adulte, 0,5 part à toute autre personne de 14 ans et plus, et 0,3 part aux enfants de moins de 14 ans. Il est dommage qu'il n'y ait pas davantage de tranches d'âge pour les enfants, et que l'on ne puisse distinguer selon leur rang : on sait, sans pouvoir l'évaluer avec précision, qu'un enfant de dix ans, par exemple, n'a pas le même montant de dépenses s'il est un aîné ou un cadet. En l'absence d'un instrument précis et à jour, nous serons obligés d'en faire abstraction.

Selon l'échelle actuelle, les ménages correspondant aux budgets-types de l'UNAF représentent 2,1 part pour la famille A (avec deux enfants de moins de 14 ans), 2,5 parts pour la B (avec deux adolescents de plus de 14 ans), 1,6 part pour le foyer monoparental C (comptant deux enfants de moins de 14 ans), et 3,1 parts pour la famille nombreuse D (les deux parents, deux adolescents et deux enfants).

En partant des dépenses moyennes mensuelles de l'année 2005, on trouve les résultats suivants : les 2 257 € du budget A sont divisés par les 2,1 parts de la famille correspondante, ce qui donne la valeur de la part-pivot (celle du premier adulte du foyer, sur qui l'on concentre les dépenses ne donnant pas lieu à économie d'échelle), soit 1 074,76 €. Il faut alors multiplier la valeur de cette part-pivot par la fraction de part de la personne considérée : l'enfant de moins de 14 ans comptant pour 0,3 part, ses dépenses personnelles sont de l'ordre de **322 €**. À titre indicatif, la même opération appliquée au budget B (famille totalisant 2,5 parts), dont le total mensuel était de 2 596 €, donne 1 038 € pour la part-pivot, soit pour un adolescent, 519 €.

Une autre méthode est utilisable, plus limitée : la comparaison de deux budgets. Si l'on soustrait du budget D (3 222 € en moyenne mensuelle en 2005) le montant du budget B (2 596 €), on retire les parts des deux parents et des deux adolescents, et il ne reste que la part des dépenses relevant des deux enfants : 626 €, ce qui permet d'évaluer approximativement à **313 €** la part d'un seul enfant, en faisant l'impasse sur l'erreur commise en estimant que leur consommation est identique.

Cette méthode de comparaison de budgets pour définir un coût de l'enfant doit cependant être utilisée avec parcimonie. Y recourir pour des configurations familiales dont les structures de consommation sont trop dissemblables de celles des budgets-étalons (par exemple les familles monoparentales, les couples sans enfant, et a fortiori une personne seule) serait inefficace. Il en est de même dans l'usage des échelles d'équivalence.

Pour conclure, si chacun est bien conscient que l'éducation d'un enfant génère des dépenses pour la famille comme pour la collectivité, la mesure du coût d'un enfant n'est pas chose aisée. En effet, derrière son apparente simplicité, le coût de l'enfant relève de multiples dimensions qui rendent sa mesure délicate et imposent pour ce faire des choix philosophiques et méthodologiques.

Jean-Louis Dubelloy
Olivier Gérard
Union Nationale des Associations Familiales